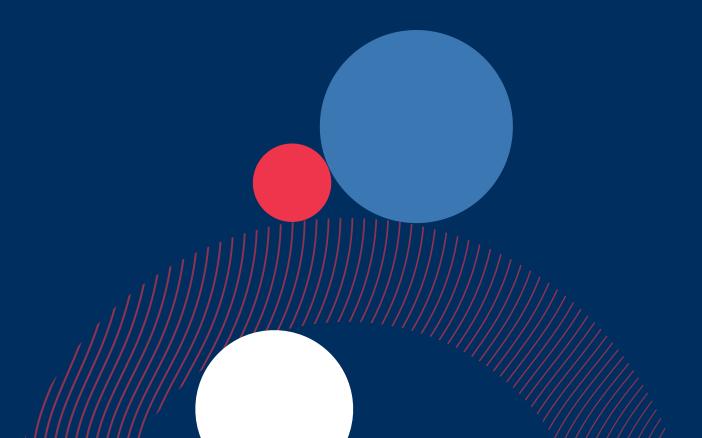


Policy Statement

Juin 2024





Déclaration de politique sur la stratégie de l'entreprise en matière de droits de l'homme

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme

L'All4Labels Global Packaging Group souhaite assumer ses responsabilités à l'égard de la société et de ses employés, clients et partenaires commerciaux, ainsi que de ses actionnaires. Ainsi, l'All4Labels Global Packaging Group s'engage à adopter des principes clairs comme cadre de ses activités entrepreneuriales et commerciales.

Nous n'entendons pas le succès économique et l'engagement moral comme deux notions antagonistes mais plutôt comme une condition sine qua non à une activité économique positive et durable.

En tant qu'entreprise dotée de hautes normes de conformité, de due diligence et d'intégrité, nous nous engageons à respecter, dans nos secteurs d'activité et notre chaîne d'approvisionnement, tous les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale. Dans ce contexte, notre déclaration de politique en matière de droits de l'homme trouve son fondement dans les instruments suivants :

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (DUDH),
- Conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de normes de travail et de normes sociales, et
- Principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)

Par ailleurs, nous nous conformons à la législation locale en vigueur partout où nous menons nos activités.

Nous définissons des exigences concrètes applicables à notre propre entreprise comme à nos partenaires

Afin d'honorer nos exigences en matière de reconnaissance et de respect des droits de l'homme au sein de l'All4Labels Global Packaging Group, nous avons élaboré des directives qui traduisent l'attitude que nous souhaitons avoir vis-à-vis de nous-mêmes, de nos employés et de nos fournisseurs. Les deux directives suivantes revêtent dans ce cadre une pertinence particulière:

- Code of Conduct (Code de conduite)

Notre code de conduite a été créé comme une boussole permettant à nos employés de trouver une orientation dans leur travail quotidien. Il a vocation à nous aider à relever les défis éthiques et juridiques auxquels nous faisons face au quotidien. Outre les questions liées aux droits de l'homme et à l'environnement, la directive contient également des spécifications sur la lutte anti-corruption et autres questions connexes.

- Supplier Code of Conduct (Code de conduite des fournisseurs)

Notre objectif déclaré est de mettre en œuvre nos principes et nos valeurs en coopération avec nos partenaires commerciaux. Par conséquent, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent conformément à des principes identiques ou similaires à ceux qui nous sont applicables et qu'ils nous soutiennent dans cette démarche. Ces principes, valeurs et exigences légales sont définis dans notre code de conduite des fournisseurs, que tous les partenaires commerciaux concernés doivent s'engager à respecter.



Nous identifions les risques et trouvons des solutions appropriées

Nous procédons, une fois par an au minimum, à une évaluation des risques potentiels en matière de droits de l'homme et de pollution de l'environnement, tant dans nos propres secteurs d'activité que chez nos fournisseurs. Les risques peuvent ensuite être classés par ordre de priorité sur la base de ces analyses de risques puis être traités. Par conséquent, nous réalisons des entretiens avec des experts et évaluons, sous une forme structurée, des éléments tels que les régions d'origine et les catégories dans lesquelles sont groupés nos fournisseurs. Les risques classés par ordre de priorité sur la base de ces analyses englobent les points suivants qui pourraient être pertinents tout au long de notre chaîne de valeur :

- Risque de discrimination
- Risque pour l'environnement
- Risque pour la santé et la sécurité

Pour chaque risque identifié, qu'il le soit dans notre propre secteur d'activité ou chez nos fournisseurs, nous prenons des mesures appropriées pour le circonscrire au minimum.

Des directives telles que celles relevant de mesures de santé et de sécurité ont été mises en œuvre dans notre propre secteur d'activité afin d'atténuer ces risques. Le département de conformité procède régulièrement à un contrôle du respect de ces directives.

En fonction du niveau de risque, nous sollicitons, dans un premier temps, des informations supplémentaires auprès de nos fournisseurs, par exemple en demandant des stratégies de risque et des plans d'action ou en réalisant des audits sur les droits de l'homme. Au terme d'un examen plus approfondi des risques, nous travaillons en coopération avec les fournisseurs pour déterminer les modalités de traitement des risques. Nous proposons également à tous nos fournisseurs des formations sur les droits de l'homme et la due diligence environnementale tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes conscients que des violations sont susceptibles de se produire en dépit de l'attention que nous accordons aux droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle nous avons implanté une procédure de plainte et un système de dénonciation permettant aux personnes concernées, auteurs de dénonciations ou autres parties prenantes, de signaler les abus à tout moment. Ceci s'applique non seulement à notre propre secteur d'activité, mais aussi aux fournisseurs et aux sous-traitants.

Les auteurs de dénonciations signalant des abus pour des raisons éthiques et morales jouent un rôle clé dans la préservation des valeurs sociales et de l'État de droit, et contribuent, de cette manière, au succès de notre entreprise. C'est la raison pour laquelle nous avons implanté un portail de dénonciation anonyme.

Nous ne cessons d'améliorer nos efforts et en dressons un rapport

Nous évaluons régulièrement l'efficacité des mesures prises en vue de les optimiser en permanence. Ceci nous conduit également à remettre sans cesse en question les processus existants et de les redéfinir si nécessaire.

Nous dressons chaque année un rapport sur les risques que nous avons identifiés et les mesures adoptées pour les contrer. Nous évaluons également l'efficacité des mesures adoptées à ce stade, ce qui nous permet de tirer un bilan pour les activités futures.

La direction de l'All4Labels Global Packaging Group est responsable de la mise en œuvre et du respect de la présente politique. À cet égard, la direction est soutenue par le responsable des droits de l'homme, intégré au sein du département juridique, qui informe régulièrement la direction des risques et des mesures déjà adoptées.

Günther Weymans CEO

Eugen Zeller CFO

POLICY STATEMENT 2